

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

22 mars 2024

**CIRCULATION
Et
STATIONNEMENT**

Rue du Trésorier

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux Rue du Trésorier, qui sera réalisé par
l'entreprise HBTP – 4 Bis Rue des Prunelliers – 89100 Saint
Martin du Tertre,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,
sans modification des dispositions actuelles du stationnement et
de la circulation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité
publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Du Lundi 15 Avril 2024 au Dimanche 05 Mai 2024, l'entreprise HBTP est autorisée à stationner sur le domaine public, Rue du Trésorier, pour effectuer des travaux de terrassement et de raccordement ENEDIS pour implantation d'un poste.

ARTICLE 02 : Du Lundi 15 Avril 2024 au Dimanche 05 Mai 2024, la circulation sera fermée.

ARTICLE 02 : Le stationnement sera autorisé le temps des travaux.

ARTICLE 03 : La circulation pourra être rétablie dès l'achèvement des travaux.

ARTICLE 05 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 06 : L'entreprise HBTP mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 07 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie, Madame la Directrice Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT DEUX MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à la sécurité
Michel RENAUD

